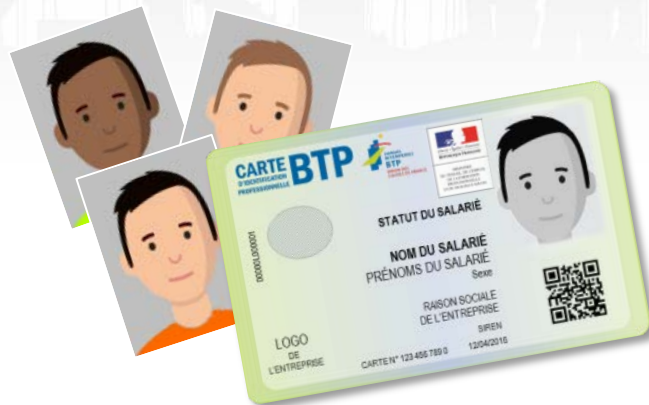


# CARTE BTP

D'IDENTIFICATION  
PROFESSIONNELLE



## GESTION DES CARTES BTP DES SALARIÉS DÉTACHÉS

[fr]

CE DOCUMENT CONCERNE :

### ENTREPRISES ÉTABLIES EN FRANCE

employant des salariés  
effectuant des travaux  
de bâtiment ou de travaux  
publics ou utilisatrices de  
salariés détachés intérimaires

### ENTREPRISES DE TRAVAIL TEMPORAIRE ÉTABLIES EN FRANCE

employant des salariés  
intérimaires effectuant des  
travaux de bâtiment ou de  
travaux publics

### ENTREPRISES ÉTABLIES HORS DE FRANCE

employant des salariés  
détachés en France pour des  
travaux de bâtiment ou de  
travaux publics

### ENTREPRISES DE TRAVAIL TEMPORAIRE ÉTABLIES HORS DE FRANCE

employant des salariés  
intérimaires détachés en  
France pour des travaux de  
bâtiment ou de travaux  
publics

La gestion des Cartes BTP pour les salariés  
détachés en résumé...

**Étape 1**  
**SIPSI**

sipsi.travail.gouv.fr



**L'entreprise  
établie  
à l'étranger**  
saisit la déclaration  
de détachement

**Étape 2**  
**CARTE BTP**

cartetbtp.fr



**1.**  
Se connecte  
sur Cartetbtp.fr

**SIPSI**



**2.**  
Importe  
la déclaration



**3.**  
Complète  
les demandes



**4.**  
Paye les  
Cartes BTP



**5.**  
Télécharge les  
attestations  
provisoires



**6.**  
Reçoit et remet les  
Cartes BTP aux salariés

Vous êtes une entreprise établie à l'étranger et vous allez détacher des salariés sur des chantiers sur le territoire français.

## Étape 1 SIPSI

sipsi.travail.gouv.fr

**Entreprise établie à l'étranger, vous devez déclarer vos prestations de détachement et vos travailleurs détachés**

Rendez-vous sur le site du ministère du travail [sipsi.travail.gouv.fr](https://sipsi.travail.gouv.fr) pour déclarer et mettre à jour en ligne les détachements de salariés.



Dans le cas de salariés détachés sur le territoire français (non intérimaires), c'est aussi à **l'entreprise étrangère** qu'il revient de procéder aux demandes de Cartes BTP.

L'entreprise étrangère qui détache des salariés doit alors importer dans son espace Carte BTP la déclaration de détachement avec la liste de tous les salariés pour qui une Carte BTP est obligatoire.



Vous êtes une entreprise établie à l'étranger et vous allez détacher des salariés sur des chantiers sur le territoire français.

The screenshot shows the registration form on a computer monitor. The form has a blue header with the 'CARTE BTP' logo. Below the header, there are several input fields. The first field is labeled 'Adresse électronique / email' and contains the text 'l.arnaud@exemple.com'. The second field is labeled 'Référence de la déclaration de détachement'. Below this, there are two more fields: 'Nouveau format SPSI' and 'Ancien format SPSI'. Red circles are drawn around the email field, the SPSI reference field, and the SPSI format fields to indicate where information should be entered.

Renseignez l'adresse mail de l'entreprise étrangère ou de son représentant en France + la référence de la déclaration de détachement SPSI que vous souhaitez importer.

Afin de s'assurer qu'il s'agit bien de la bonne déclaration de détachement, les quatre premiers salariés de la déclaration sont affichés.

The screenshot shows the 'Votre déclaration' page on a computer monitor. The page has a blue header with the 'CARTE BTP' logo. Below the header, there is a section titled 'Votre déclaration' with a sub-header 'Personnes à détacher'. Underneath, there is a table with columns for 'Nom', 'Prénom', 'Date de naissance', 'Sexe', 'Nationalité', 'Statut', 'Date de début de détachement', 'Date de fin de détachement', 'Type de contrat', 'Type de travail', 'Type de chantier', 'Type de poste', 'Type de rémunération', 'Type de couverture sociale', 'Type de couverture retraite', 'Type de couverture santé', 'Type de couverture accident', 'Type de couverture invalidité', 'Type de couverture décès', 'Type de couverture retraite complémentaire', 'Type de couverture retraite facultative', 'Type de couverture retraite volontaire', 'Type de couverture retraite spéciale', 'Type de couverture retraite spéciale complémentaire', 'Type de couverture retraite spéciale facultative', 'Type de couverture retraite spéciale volontaire', 'Type de couverture retraite spéciale spéciale', 'Type de couverture retraite spéciale spéciale complémentaire', 'Type de couverture retraite spéciale spéciale facultative', 'Type de couverture retraite spéciale spéciale volontaire', 'Type de couverture retraite spéciale spéciale spéciale', 'Type de couverture retraite spéciale spéciale spéciale complémentaire', 'Type de couverture retraite spéciale spéciale spéciale facultative', 'Type de couverture retraite spéciale spéciale spéciale volontaire'. The table contains four rows of data, representing the first four employees of the declaration.

The screenshot shows the 'Votre déclaration' page on a computer monitor. The page has a blue header with the 'CARTE BTP' logo. Below the header, there is a section titled 'Votre déclaration' with a sub-header 'Personnes à détacher'. Underneath, there is a table with columns for 'Nom', 'Prénom', 'Date de naissance', 'Sexe', 'Nationalité', 'Statut', 'Date de début de détachement', 'Date de fin de détachement', 'Type de contrat', 'Type de travail', 'Type de chantier', 'Type de poste', 'Type de rémunération', 'Type de couverture sociale', 'Type de couverture retraite', 'Type de couverture santé', 'Type de couverture accident', 'Type de couverture invalidité', 'Type de couverture décès', 'Type de couverture retraite complémentaire', 'Type de couverture retraite facultative', 'Type de couverture retraite volontaire', 'Type de couverture retraite spéciale', 'Type de couverture retraite spéciale complémentaire', 'Type de couverture retraite spéciale facultative', 'Type de couverture retraite spéciale volontaire'. The table contains four rows of data, representing the first four employees of the declaration. A red circle is drawn around the 'IMPORTER' button at the bottom right of the page.

En cliquant sur

**IMPORTER**

tous les salariés présents dans cette déclaration de détachement sont importés et les cartes peuvent à présent être complétées de la photo du salarié puis commandées et payées.

Vous êtes une entreprise établie à l'étranger et vous allez détacher des salariés sur des chantiers sur le territoire français.

### 3. Complétez les demandes

L'onglet

DEMANDE DE CARTES



de votre *Tableau de bord* présente la liste des demandes de cartes à compléter par la photo du salarié avant de procéder au paiement.

Téléchargez la photo du salarié pour chaque demande de Carte BTP puis passez à l'étape de la commande.

### 4. Procédez au paiement des Cartes commandées

### 5. Téléchargez l'attestation provisoire et le reçu de redevance

Le paiement peut s'opérer

- par carte bancaire,
- par virement bancaire.

L'attestation provisoire est disponible immédiatement en cas de paiement par carte bancaire ou après le rapprochement bancaire en cas de paiement par virement.

### 6. Recevez les Cartes et remettez-les aux salariés détachés concernés



En juillet 2019, la déclaration de détachement évolue.  
Voici ce que cela change pour la Carte BTP.

Les entreprises étrangères effectuent les déclarations de détachement en ligne sur [sipsi.travail.gouv.fr](http://sipsi.travail.gouv.fr). **Après la déclaration initiale, elles peuvent effectuer des mises à jour :**

- ajouter à sa déclaration de nouveaux salariés détachés,
- ajouter de nouveaux lieux de prestations,
- mettre fin au détachement de certains salariés détachés,
- annuler la déclaration de détachement.



**Les mises à jour effectuées sur SIPSI sont importées automatiquement et prises en compte le lendemain sur Cartetbp.fr pour toutes les déclarations de détachement préalablement importées.**



**Si un nouveau salarié détaché a été ajouté** à la déclaration alors vous trouverez la nouvelle demande de Carte BTP à compléter par la photo du salarié dans votre *Tableau de bord*.

**Si un nouveau lieu de prestation a été ajouté** à la déclaration alors toutes les demandes de cartes à compléter de la déclaration et toutes des Cartes BTP payées sont automatiquement mises à jour.

**Si un salarié ne participe plus au détachement** et qu'une Carte BTP a été payée alors la carte est automatiquement invalidée.

**Si la déclaration de détachement est annulée dans SIPSi** alors toutes les Cartes BTP payées sont invalidées.

**Action pour l'entreprise étrangère**




**Passez à l'étape de la commande et procédez au paiement.**

**Vous n'avez rien à faire.**

**Vous n'avez rien à faire.**

**Vous n'avez rien à faire.**

**i** Vous pouvez également mettre à jour les Cartes BTP sans attendre le lendemain avec la nouvelle version de la déclaration de détachement validée dans la journée.

1. Rendez-vous sur le site [Cartetbp.fr](http://Cartetbp.fr).
2. A partir de votre *Tableau de bord*, sélectionnez  la ou les déclarations de détachement à mettre à jour.
3. Cliquez sur

METTRE A JOUR LES DPD SELECTIONNEES A PARTIR DE LA DERNIERE VERSION SAISIE DANS SIPSi





## FAQ

### Qui doit procéder aux demandes de Cartes BTP ?

Si le détachement concerne un ou plusieurs salariés d'une entreprise étrangère, alors l'entreprise étrangère procède elle-même aux demandes cartes sur le site Cartetbtp.fr.

Si le détachement concerne un ou plusieurs salariés *intérimaires* d'une entreprise étrangère alors c'est *l'entreprise utilisatrice* qui doit procéder aux demandes cartes sur le site Cartetbtp.fr.

### Si la date de fin de prestation de détachement est prolongée dois-je commander une nouvelle Carte BTP ?

Non, la durée de validité de la carte sera automatiquement prolongée jusqu'à la date de fin de la prestation de détachement saisie dans SIPSI. Il vous suffit donc de mettre à jour la déclaration préalable de détachement sur le site SIPSI.

### Si le détachement de salariés concerne plusieurs lieux de prestation, dois-je demander une Carte BTP pour chaque lieu renseigné dans SIPSI ?

Non, la carte sera valide pour tous les lieux de prestation renseignés dans la déclaration préalable de détachement SIPSI.

La carte est valable pour un salarié et une déclaration de détachement.

Si le salarié est présent sur plusieurs déclarations de détachement, il doit avoir autant de cartes que de déclarations.

### Comment dois-je faire pour me faire livrer mes cartes BTP à l'étranger ?

Les cartes ne sont pas envoyées à l'étranger. Les cartes sont envoyées à l'adresse de livraison qui est précisée lors de votre commande. Cette adresse est obligatoirement une adresse en France.

### Sur la prestation de détachement renseignée dans SIPSI, mon salarié détaché n'intervient que quelques jours sur la période du détachement. Dois-je lui faire une seule Carte BTP pour la durée du détachement ou bien autant de Cartes BTP que de périodes d'intervention ?

Une seule carte suffit car la carte est valide sur la durée totale de la prestation.

### Mon salarié détaché n'intervient qu'un seul jour sur la durée de la prestation, dois-je lui faire une Carte BTP ?

Oui : même pour une intervention d'une seule journée, le salarié détaché doit être en possession de sa carte.

### Quelles sont les conséquences si, durant la prestation de détachement, mon salarié est malade ou en congés ?

Aucune. Si, durant une prestation de détachement, le salarié est malade ou en congé, sa carte reste valide sur toute la durée de la prestation de détachement.

### Je suis une entreprise frontalière. Pourrais-je avoir une Carte BTP d'une durée de validité d'un an au lieu de refaire une Carte BTP pour chaque nouveau détachement ?

Non. La carte n'est valable que pour une déclaration de détachement. A la fin de la prestation de détachement, la carte est automatiquement invalidée.

### La Carte BTP est-elle obligatoire ?

Les entreprises visées par l'article R.8291-1 du code du travail sont obligatoirement tenues de demander la Carte BTP pour tous les salariés concernés, y compris les intérimaires, les détachés et intérimaires détachés.



24 juillet 2019.

Conception et réalisation :  
Union des caisses de France Congés Intempéries BTP.

Pour toute information complémentaire :

[www.cartetbp.fr](http://www.cartetbp.fr)